

Le 20 septembre 2023

Madame la Directrice générale de l'ARS Bretagne
Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère
Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan

Madame la Directrice générale de l'ARS Bretagne,
Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère,
Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan,

Lors de la réunion de commission permanente du 19 septembre 2023, notre instance a été saisie par les représentants des instances professionnelles et des usagers sur les graves difficultés que rencontre le système de santé, aggravées en période estivale, et plus particulièrement les EHPAD.

Leurs préoccupations portaient précisément sur :

- Les impasses budgétaires auxquelles sont confrontés les établissements ;
- Les problèmes d'effectifs rencontrés, avec une aggravation au cours de la récente période estivale (les deux étant liés de par le surcoût conséquent de l'intérim).

Notre instance est demandeuse d'un éclaircissement sur les mesures et dispositifs d'urgence annoncés. Concrètement, l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros concerne-t-elle des mesures non reconductibles nouvelles ou n'est-elle que la reprise d'une annonce d'un même montant présenté auprès des professionnels en début d'été ?

Les parties prenantes de notre instance ont mis l'accent sur le fait que ces dispositions ne sont pas de nature à éviter le risque d'éventuelles cessations d'activité de structures et d'impasses budgétaires graves (charges salariales et effet de l'inflation).

Enfin notre instance attire l'attention sur l'état d'épuisement de nombre de professionnels qui appellent aussi à un travail sur le niveau des ressources humaines et les accompagnements au titre de la qualité de vie au travail.

La prise en compte de cette situation inédite est un enjeu majeur au titre de l'accueil et de la bienveillance des personnes accompagnées.

Madame la Directrice, Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère, Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan, notre instance souhaite un retour sur ces éléments en vue de leur communication auprès des mandants.

Dans cette attente et en vous remerciant, recevez mes meilleures salutations.

Roland OLLIVIER
Président de la CRSA Bretagne